

DEPARTEMENT
VAR
CANTON
SAINTE MAXIME
COMMUNE
CAVALAIRE SUR MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

N° 1525.2022.AR

ARRETE MUNICIPAL

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER

OBJET : Modification de la composition du Conseil Portuaire – Novembre 2022

- VU** Le Code des Transports, notamment les articles R5314-21 et suivants,
- VU** L'arrêté préfectoral du 24 juin 2009 portant transfert de propriété du port de Cavalaire,
- VU** L'arrêté Municipal en date du 10 février 1984 portant constitution d'un comité local des usagers permanents du Port,
- VU** L'arrêté Municipal en date du 14 janvier 1985 portant constitution d'un conseil portuaire,
- VU** L'arrêté Municipal 950-2020 du 9 novembre 2020 modifiant la composition du Conseil Portuaire,
- VU** Le contrat de concession de service public du 6 Juillet 2018 attribué à la Société Publique Locale Port HERACLEA
- VU** Le contrat de concession de service public du 23 mai 2019 attribué à la Société MARINE PLAISANCE.
- VU** Le contrat de concession de service public du 23 mai 2019 attribué à la Société BERGON.
- VU** L'élection des membres titulaires et suppléants au Conseil portuaire représentants le Comité Local des Usagers Permanents du Port en date du 16 Juillet 2020
- VU** Le courriel du 09/09/20 de la CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE de TOULON et du VAR (CCIV) désignant le nouveau membre titulaire pour siéger au sein du Conseil Portuaire
- VU** Le courrier du 21/07/21 CONSEIL DEPARTEMENTAL du VAR désignant le nouveau membre titulaire pour siéger au sein du Conseil Portuaire
- VU** Le courriel du 22/02/2022 de la CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE de TOULON et du VAR (CCIV) désignant le nouveau membre titulaire pour siéger au sein du Conseil Portuaire

- VU** Le courriel du 22/11/2022 de Mr BERGON de demande de désignation le nouveau membre suppléant pour siéger au sein du Conseil Portuaire
- CONSIDERANT** Que le mandat des membres du Conseil Portuaire a été attribué pour une durée de 5 années en application de l'article R5314-24 du Code des Ports Maritimes,
- CONSIDERANT** La modification du suppléant représentant du délégataire du service public de la station avitaillement en remplacement du suppléant actuelle à la demande du titulaire

ARRÊTÉ

- ARTICLE 1** La composition du conseil portuaire du port de Cavalaire-sur-Mer est dorénavant la suivante :

1°) PRESIDENCE

TITULAIRE :

Monsieur Olivier CORNA, Premier Adjoint au Maire de Cavalaire-sur-Mer, domiciliée à la Mairie de Cavalaire-sur-Mer.

SUPPLEANT :

Madame Céline GARNIER, Deuxième Adjointe au Maire de Cavalaire-sur-Mer, domicilié à la Mairie de Cavalaire-sur-Mer.

2°) REPRESENTANT DU CONCESSIONNAIRE

TITULAIRE :

Monsieur Philippe BURNER, Administrateur de la SPL Port HERACLEA, domiciliée à la Mairie de Cavalaire-sur-Mer.

SUPPLEANT :

Madame Ghislaine NAVARRO, Administrateur de la SPL Port HERACLEA domicilié à la Mairie de Cavalaire-sur-Mer.

3°) REPRESENTANT DU PERSONNEL DU CONCESSIONNAIRE –

TITULAIRE :

Monsieur Marc - Emmanuel QUIROUARD-FRILEUSE, domicilié à Capitainerie du Port HERACLEA à Cavalaire-sur-Mer.

SUPPLEANT :

Monsieur Cyril GRIMAL, domicilié à Capitainerie du Port HERACLEA à Cavalaire-sur-Mer.

4°) REPRESENTANT DU DELEGATAIRE SERVICE PUBLIC – STATION AVITAILLEMENT

TITULAIRE :

Monsieur Xavier BERGON, domicilié à SMU, à Port Cavalaire-sur-Mer.

SUPPLEANT :

Monsieur Maxime BERGON, domicilié à SMU à Port Cavalaire-sur-Mer.

5°) REPRESENTANT DU DELEGATAIRE SERVICE PUBLIC – CALE DE GRUTAGE

TITULAIRE :

Monsieur Jean SANDRE, domicilié à 83240 Cavalaire-sur-Mer, Marine Plaisance, Le Port, CS 54263.

SUPPLEANT :

Monsieur Valérie SANDRE, domicilié à 83240 Cavalaire-sur-Mer, Marine Plaisance, Le Port, CS 54263.

6°) REPRESENTANT LES USAGERS DU PORT

- a. **Trois membres représentant les navigateurs de plaisance** désignés par le Comité Local des Usagers Permanents du Port (élections C.L.U.P.P. du 16 Juillet 2020)

TITULAIRES :

- Monsieur Pierre-Yves THIRIEZ, demeurant à 27 rue de Rome, 75008 PARIS
- Monsieur François DUBOIS demeurant 58 Avenue d'Aligre, 78400 CHATOU
- Monsieur Serge MIGNARD, demeurant à 1 Rue de Avones, 77510 BELLOT

SUPPLEANTS :

- Monsieur Lucien ARMINGOL, demeurant à Les Terrasses du Cap, Impasse de la Calanque, 83240 Cavalaire-sur-Mer,
- Monsieur Jérôme CLUGNET, demeurant à 29 Chemin de Saint Bonnet, La Fouillouse, 69800 Saint Priest
- Monsieur Jean-Claude ESPINOSA, demeurant Chemin de l'Escalet, Quartier Le Jas d'Alexis, 83350 Ramatuelle

- b. **Trois membres représentant les Services Nautiques**, construction, réparation, associations sportives et touristiques liées à la plaisance, désignés par le Maire après consultation des organisations représentées au plan local :

TITULAIRES :

- Monsieur Cédric CARRERE, Sports Nautiques, demeurant à 42 Avenue Neptune, Domaine de Barbigoua, 83420 La Croix Valmer
- Monsieur Mohamed BELADEM, Club de plongée, demeurant à Capitainerie, Port HERACLEA 83240 Cavalaire-sur-Mer
- Monsieur Pierre RIO, Chantier Naval, demeurant à Les Pierrugues, 83240 Cavalaire-sur-Mer

SUPPLEANTS :

- Monsieur Mickaël OSORIO, Sports Nautiques, demeurant à 64 Allée du Ponant, la Castillane, 83240 Cavalaire-sur-Mer,

- Monsieur Gwenaël HANOUT, Club de plongée, demeurant à 100 RUE DU 15 AOÛT 1944, 83240 Cavalaire-sur-Mer
- Monsieur Jacques PAYSSERAND, Chantier Naval, demeurant à RD 559, Route de Toulon, 83240 Cavalaire-sur-Mer

7°) REPRESENTANT LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE du VAR

TITULAIRE :

Monsieur Stéphane BONIFAY, Membre de la C.C.I.V., demeurant à 236 Boulevard Maréchal Leclerc, CS90008, 83107 Toulon Cedex,

SUPPLEANT :

Monsieur Jean-Michel ABEILLE, Membre de la C.C.I.V., demeurant à 236 Boulevard Maréchal Leclerc, CS90008, 83107 Toulon Cedex,

8°) REPRESENTANT LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

TITULAIRE :

Monsieur Philippe LEONELLI, Conseiller Départementale, demeurant à Hôtel du Département, 390 Avenue des Lices, CS 41303, 83076 Toulon Cedex,

9°) REPRESENTANT LES PECHEURS PROFESSIONNELS

TITULAIRE :

Monsieur Rémi VOLLAND, demeurant à La Mine, 496 Chemin de Faucon, 83310 Cogolin

SUPPLEANT :

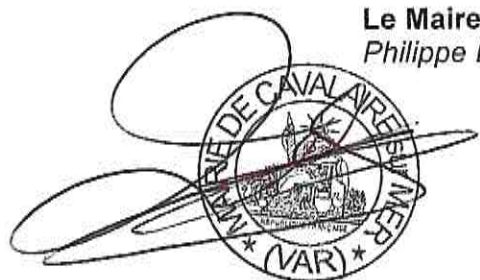
Monsieur Sébastien MORTIER, demeurant à Résidence l'Orangerie, Villa n°6, Chemin des Collières, 83240 Cavalaire-sur-Mer

ARTICLE 2

Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affichage.

POUR EXTRAIT CONFORME
Cavalaire-sur-Mer, le 28/11/2022

Le Maire
Philippe LEONELLI



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr